

VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

7 422 victimes enregistrées
depuis le mois de janvier

Près de 7 422 femmes ont subi des actes de violence durant les dix premiers mois de l'année en cours. 1 786 d'entre elles ont été violentées par leurs époux et 99,14 % ont poursuivi leurs auteurs en justice. C'est ce qu'ont révélé, hier, les services de la Sûreté nationale.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Les femmes âgées entre 26 et 35 ans sont les plus touchées par ces violences dont la majorité se produisent en milieu familial. Les services de la gendarmerie, de leur côté, ont recensé près de 293 filles ayant été kidnappées durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre derniers. Durant la même période, 231 filles de moins de 18 ans ont été victimes de viol et d'atteinte à la pudeur.

Le rapport des services de la Sûreté nationale présenté, hier, à l'occasion d'une journée d'étude organisée dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la violence contre les femmes

célébrée sous le thème «tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes», démontre que sur les 7 422 femmes violentées, 4 116 sont des femmes mariées, 1 913 sont célibataires et 780 sont divorcées et 3 122 des actes d'agression physique ou sexuel sont produits au domicile familial. Selon le même rapport, les villes les plus touchées sont Alger, Oran et Guelma. Cependant, en l'absence de dépôt de plainte systématique, ces chiffres, soulignent les services de la Sûreté nationale, ne reflètent pas la réalité. Par pudeur ou par peur, la majorité des femmes victimes de violences ne signalent pas leurs agresseurs. La représentante du



Photo : DF

ministère de la Justice, précise que les violences contre les femmes ne sont pas des délits qui nécessitent un dépôt de plainte systématique. L'intervenante a indiqué que 38 320

affaires de violences contre les femmes ont été traitées par la justice en 2010. Les auteurs de ces crimes ne sont pas souvent identifiés. La solution ? L'intervenante appelle les

médecins à signaler systématiquement les victimes lorsqu'elles se présentent dans les services de santé. Par ailleurs, Souad Bendjaballah, ministre de la Solidarité nationale et de la Famille, qui intervenait lors de cette journée de sensibilisation, estime que certaines formes de violences, assassinats, viols, kidnappings, ont nettement reculé en Algérie. Cependant, souligne-t-elle, le problème auquel il faut faire face est celui du harcèlement moral, en particulier, dans le milieu professionnel. Bendjaballah estime que l'accès des femmes aux postes de décisions permettra de diminuer ce phénomène, et appelle les femmes à se structurer en intégrant massivement les organisations syndicales et le mouvement associatif. «C'est une forme de protection», selon la première responsable du secteur de la Solidarité.

S. A.

ÉGYPTE

Morsi recule, l'opposition veut davantage

L'opposition égyptienne a fini par hérisser le poil grisonnant de la barbe du président Mohamed Morsi. Sa foi en son pouvoir absolu est un tantinet ébranlée. Contraint de rétro-pédaler, Morsi a accepté samedi de retirer son décret controversé par lequel il a tenté de s'arroger des pouvoirs étendus. La principale coalition de l'opposition doute de sa sincérité. Elle soupçonne une manœuvre politicienne. On ne peut pas accuser l'opposition égyptienne d'exagérer la surenchère politique. Elle a tout à fait raison de faire preuve d'extrême prudence face à un président manœuvrier et qui fait de ses reculs des points d'appui pour de plus grandes détentés. Il en a, au demeurant, usé plus d'une fois, avec d'abord le Conseil des forces armées, puis avec le procureur général du Caire qu'il avait limogé pour ensuite le réhabiliter. C'est pour l'avoir vu ainsi agir que l'opposition ne le crédite pas de confiance lorsqu'il décide de retirer son fameux décret. Surtout qu'il n'a consenti qu'à cela. Acculé en effet par une opposition déterminée à le gêner dans ses perspectives de président hégémonique, ennemi des libertés, Mohamed Morsi s'est gardé d'aller au bout de ses concessions. S'il a daigné retirer le décret contesté, il a cependant maintenu son projet de Constitution dans sa mouture élaborée par une commission dominée par les Frères musulmans et a aussi maintenu la date initiale du référendum.

Le camp des Frères musulmans, qui prête main-forte au président Morsi dans cette épreuve de force, a pitoyablement tenté d'expliquer que le report du référendum en question était impossible, du fait que le mécanisme institutionnel statue que la consultation a lieu dans les 15 jours qui suivent la remise du projet de texte constitutionnel au président. L'argument est un peu léger. L'opposition réclame une décision politique pour son report. Samedi, Mohamed Morsi a dû se parler à lui-même, puisque la principale force de l'opposition a décliné son invitation au dialogue. A défaut d'avoir le Front du salut national (FSN) à la table des consultations, Mohamed Morsi s'est contenté de recevoir les convives qu'il a pu. Le mouvement du 6 avril, très actif au sein de la coalition présidée par Mohamed El Baradei, a déjà fait savoir qu'il juge insuffisant le geste consenti par Morsi de retirer le décret du 22 novembre dernier. Il reste à savoir si le mouvement, qui a joué un grand rôle dans le renversement de Hosni Mubarak, parviendra à partager son attitude-ci avec le reste de la composante du FSN. Et à prendre en compte la déclaration de Mohamed El Baradei sur son compte Twitter, la tâche ne sera pas si ardue qu'elle puisse paraître. Le président du FSN a clairement soutenu que le front ne ménagera aucun effort pour arrêter une constitution liberticide. Une même position, donc, que celle affichée par le mouvement du 6 avril. Le FSN devra faire savoir sa position à l'issue de sa réunion d'hier dimanche. Une journée qui a vu des avions de guerre, des F-16, survoler le Caire à basse altitude. C'est dire que la situation est restée toujours tendue. Les militaires, qui ont de leur côté appelé à l'engagement d'un dialogue politique, ont déclaré ne pas demeurer en spectateurs si le trouble venait à persister davantage.

Sofiane Aït Iflis

36^e CONGRÈS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES POLICES ARABES

L'Algérie plaide pour plus de coopération

L'Algérie plaide pour «la sécurisation des frontières à travers une coopération et une coordination efficaces». C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia, lors de son intervention devant les participants au 36^e Congrès des directeurs généraux de police et de sécurité arabes, dont les travaux se tiennent depuis hier à Alger.

Abder Bettache (Alger - Le Soir) Pour le ministre de l'Intérieur, cette coordination aura pour principal objectif «d'empêcher les infiltrations de réseaux terroristes, du crime organisé et transnational». «Il faut accorder l'importance voulue à la sécurisation et à la surveillance des frontières à travers une coopération et une coordination efficaces entre les pays en procédant à des échanges d'informations afin d'éviter l'infiltration des frontières par les réseaux terroristes, du crime organisé et transnational», a-t-il expliqué. Pour Daho Ould Kablia, les directeurs généraux de police et de sécurité arabes doivent accorder l'importance nécessaire au traitement et à la recherche des solutions idoines dans le cadre de la lutte contre la

corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En plus des autres crimes qui constituent une «préoccupation» pour l'ensemble des pays, le ministre de l'Intérieur a estimé par ailleurs que la cybercriminalité est devenue un des «défis» auxquels il faut faire face avec «rigueur» compte tenu des dangers qu'elle présente pour les personnes, la société et la sécurité des Etats et leurs économies. Sur un autre chapitre, le premier flic du pays a considéré que la sécurité et la stabilité demeurent des «conditions fondamentales» pour le développement économique et social dans tous les pays, d'où son appel pour la conjugaison des efforts de «tous» et à une coopération

régionale et internationale «concrète pour lutter et traquer les criminels où qu'ils se trouvent, pour les empêcher d'infiltrer les frontières». Par ailleurs, le ministre a relevé que ce congrès coïncide avec les «profondes mutations que connaissent les pays arabes, notamment sur le plan sécuritaire, d'où la nécessité, a-t-il recommandé, de prendre des mesures efficaces et responsables à même de «préserver la sécurité des Etats, leur intégrité territoriale et satisfaire aussi les revendications légitimes des peuples». Cela dit, M^{me} Mireille Ballestrazzi, la présidente d'Interpol a mis en exergue le rôle joué par l'Algérie dans la lutte contre la criminalité en indiquant que «l'expertise et la vision de l'Algérie nous sont précieuses, ce qui explique notamment l'élection de l'éminent représentant algérien M. Abdelkader Kara Bouhadba (directeur de la police judiciaire) au Comité exécutif (CE) de l'Interpol pour la région Afrique». M^{me} Ballestrazzi a également féli-

cité la police algérienne pour les «progrès réalisés», l'assurant ainsi du «soutien de l'Interpol dans la «recherche des solutions aux défis sécuritaires communs». Evoquant la coopération entre Interpol et le secrétariat général du Conseil des ministres de l'intérieur arabes, elle a indiqué que les deux organisations entretiennent des relations de longue date, entérinées en 1999 avec la signature d'un accord de coopération. «L'objectif de cet accord consiste en le renforcement et la coordination des synergies et des initiatives lancées entre toutes les formes de criminalité organisée touchant le monde arabe», a ajouté la présidente de l'Interpol. Il est à noter que les travaux du 36^e Congrès de la police arabe se tiendront à huis clos et seront sanctionnés par des résolutions. Les recommandations seront rendues publiques lors d'une conférence de presse qui sera animée aujourd'hui par le secrétaire du Conseil des ministres arabes de l'intérieur.

A. B.

ENTREPRENARIAT INNOVANT

Innover, c'est aussi savoir trouver de nouveaux partenaires

C'est plutôt un ingénieur en aéronautique qui a aidé Pampers à rendre ses couches bébé plus absorbantes. Oleg Volkov, puisque c'est de lui qu'il s'agit, avait répondu à la requête de l'entreprise suite à un simple appel d'offres.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Les partenaires habituels de Pampers n'avaient pu trouver une solution appropriée, a expliqué le Dr Dirk Lutgens de l'Université d'Aachen (Allemagne), «parce qu'ils réfléchissent suivant des modèles de pensée établis et ils y sont restés». L'innovation, de ce point de vue, «c'est savoir trouver de nouveaux partenaires et de nouvelles formes de coopération» et «mettre à profit des savoir-faire pluridisciplinaires structurés généralement en réseaux de consultants». Cet universitaire allemand est intervenu hier, dans la conférence internationale «Innovation, créativité, durabilité : vers un système d'innovation et de promotion de l'entrepreneuriat innovant en Algérie» qui se déroule à l'hôtel Sofitel d'Alger. Une conférence dont le programme est réparti sur deux jours (aujourd'hui et hier, ndlr), organisée par le

ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement avec le concours du Programme développement économique durable (DEVED) de la GIZ.

Le Dr Lutgens a néanmoins souligné que l'innovation a un préalable : «apprendre à remettre en cause les paradigmes existants». Il a donné l'exemple de l'ophtalmologue indien G. Venkataswamy. En Inde où il y a 9 millions de personnes qui souffrent de cataracte, une maladie nécessitant une intervention qui coûte cher (entre 2 500 et 3 000 USD par personne aux Etats-Unis). «Au lieu de mobiliser un spécialiste et utiliser un matériel sophistiqué, il a opté pour prescrire un travail en équipe. Des médecins maîtrisant chacun un geste chirurgical simple vont s'alterner sur les lits des malades. Du coup, les prix pratiqués en Inde pour soigner la cataracte ont baissé jusqu'à atteindre 50 USD», a-t-il indiqué.

Dans sa communication, intitulée «Innovation et développement économique durable : défis et opportunités», il a également insisté sur la prise en considération des exigences de la «durabilité». Il a décortiqué le concept avant de montrer l'importance de son application par les entreprises. Selon ses

termes, la durabilité signifie : «Ce que nous faisons aujourd'hui ne doit pas priver les générations futures et l'entreprise doit tenir compte de trois variables à savoir, l'environnement, le social et l'économique». L'entreprise, a-t-il établi, doit également se monter «responsable» par rapport aux spécificités environnementales et socioéconomiques du contexte dans lequel elle évolue. Chose, affirme-t-il, qui n'enlève rien à ses capacités innovatrices. Au contraire, cette responsabilité va les booster. A titre illustratif, il s'est basé sur une étude faite par le cabinet Deloitte. Les conclusions de l'étude montrent qu'«une entreprise qui fait sien le concept de durabilité est quatre fois plus innovatrice que la moyenne». Bref, quatre ateliers sont prévus dans le cadre de cette conférence : «Innovation dans la PME : Etats des lieux et cas de réussite, Relation entre la recherche et la PME, Innovation et clusters et financement de l'innovation». Ils seront récompensés par des recommandations pour aider à la «promotion d'un système d'innovation national pour l'entrepreneuriat innovant et durable en Algérie». Nous y reviendrons.

L. H.